



**ARRÊTÉ n° 17/2025
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION
SAUF RIVERAINS (TRAVAUX)**

Le Maire de Niedermorschwihr,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État
- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les art. L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** le code de la route, et notamment les art. R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
- Vu** la demande formulée par la société MTFibertech SAS de 68270 RUELISHEIM en date du 13 juin 2025

Considérant la sécurité à mettre en place relative aux travaux de raccordement de la fibre au 122 rue des montagnes
Considérant que les travaux nécessitent l'utilisation d'une nacelle élévatrice sur le domaine public routier durant une journée

ARRETE :

- Article 1 :** La **rue des Montagnes sera barrée au niveau du N° 122 et la circulation interdite à partir du 23 juin 2025** et pendant toute la durée des travaux estimée à 1 jour, à l'exception des riverains. L'accès aux piétons sera maintenu.
- Article 2** Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 3** Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
- Article 4** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.
- Article 5 :** Monsieur le Maire, la brigade de gendarmerie de Wintzenheim, la brigade verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Niedermorschwihr

A Niedermorschwihr le 19 juin 2025

Le Maire, Daniel BERNARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Bernard', is written over a horizontal line.

